



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat  
général

Direction  
générale des  
ressources  
humaines

Service de  
l'encadrement

Sous-direction de la  
gestion  
des carrières des  
personnels  
d'encadrement

Bureau de l'encadrement  
administratif

DGRH E2-1

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 25 mars 2015 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**VU** le décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils ;

**VU** l'arrêté du 25 mars 2015 modifié portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

ARRÊTE

**Article 1 :** Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 25 mars 2015 susvisé, sont modifiées ainsi qu'il suit, en ce qu'elles concernent les représentants de l'administration :

**REPRESENTANTS TITULAIRES :**

**Au lieu de :** Madame Marie-Hélène GRANIER-FAUQUERT, chef de service, adjointe à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

**Lire :** Madame Clélia MORALI, déléguée à la communication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

**Article 2** : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 25 mars 2015 susvisé, sont modifiées ainsi qu'il suit, en ce qu'elles concernent les représentants du personnel :

**REPRESENTANTS TITULAIRES :**

**Au lieu de** : Administrateurs civils : Monsieur Bruno MATTEUCCI

**Lire** : Administrateurs civils : Madame Emmanuelle DOUBLE

**REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

**Au lieu de** : Administrateurs civils : Madame Emmanuelle DOUBLE

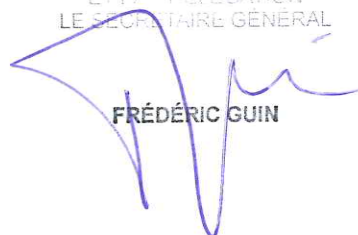
**Lire** : Administrateurs civils : M. David GUILLARME

Le reste sans changement

**Article 3** : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'éducation nationale et au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 10 OCT. 2016

POUR LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.  
ET PAR DÉLÉGATION  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



FRÉDÉRIC GUIN